

Délibération n°34

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 février 2020

Objet :
Equipements sportifs
communautaires : Tarifs
2020/2021

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danièle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°34 – Equipements sportifs communautaires : Tarifs 2020/2021

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20190709.24 du conseil communautaire du 9 juillet 2019 relative aux tarifs 2019-2020 des équipements sportifs communautaires,

Considérant les dépenses d'entretien et de maintenance des équipements sportifs communautaires,

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs des installations sportives à hauteur de 1.5 %,

Considérant les propositions par établissement, suivantes :

Centre Régional de Tir à l'Arc :

Les tarifs horaires sont réévalués et les forfaits sont maintenus. Sauf mention contraire, ces tarifs sont applicables pour l'utilisation de la grande halle ou de la halle partagée. La facturation de la tarification horaire se fait à l'heure, une heure entamée étant due.

Pour les activités et manifestations sportives menées par les associations sportives, écoles, et communes non communautaires ainsi que par les lycées, organismes, sociétés et associations communautaires recevant des non licenciés, la facturation pourra être faite à la demi-heure, une demi-heure entamée étant due.

Utilisateurs	Créneaux	Type d'utilisation			
		Activités et manifestations sportives		Activités lucratives (stages, formations...) et manifestations non sportives	
				2019/2020	2020/2021
Associations sportives conventionnées avec RLV Écoles et communes de RLV Ligue d'Auvergne et Comité Départemental du Puy de Dôme de tir à l'arc	Jusqu'à 4h (inclus)	Gratuit		15.60€/heure réservée pour la grande halle 7.90€/heure réservée pour la halle partagée	15.80€/heure réservée pour la grande halle 8.00€/heure réservée pour la halle partagée
	De 4h à 12h			Forfait de 100€	
	Au-delà de 12h			Forfait de 150€	
Associations sportives extérieures à RLV Écoles et communes non communautaires Lycées, collèges, organismes et sociétés	Jusqu'à 4h (inclus)	2019/2020 8.55€/demi-heure réservée pour la grande halle 4.40€/demi-heure pour la halle partagée	2020/2021 8.65€/demi-heure réservée pour la grande halle 4.45€/demi-heure pour la halle partagée	2019/2020 17.10€/heure réservée pour la grande halle 8.75€/heure réservée pour la halle partagé	2020/2021 17.35€/heure réservée pour la grande halle 8.90€/heure réservée pour la halle partagé
	De 4h à 12h	Forfait de 150€		Forfait de 150€	
	Au-delà de 12h	Forfait de 250€		Forfait de 250€	
Associations communautaires recevant des non licenciés	Au-delà de 12h	Forfait de 250€		Forfait de 250€	

Centre de Tennis Couvert

Pour rappel, la Fédération Tennis Regroupement Club a en charge la réservation de tous les créneaux horaires affectés aux usagers individuels (pratique libre). A ce titre, une régie de recettes est constituée par RLV afin de permettre l'encaissement des recettes communautaires par les personnes habilitées de l'association. Cette régie est effective depuis le 1^{er} juin 2011 avec application des tarifs définis ci-dessous.

Tarifs horaires	Associations sportives conventionnées avec RLV Écoles et communes de RLV Ligue d'Auvergne de tennis Comité Départemental du Puy-de-Dôme de tennis	Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives Associations sportives extérieures à RLV Écoles et communes non communautaires Lycées, collèges, organismes et sociétés	Usagers individuels (Tarifs inchangés)							
			RLV	Extérieurs		Adhérents à la FTRC		Invités Adhérents à la Fédération Tennis Regroupement Club		
	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire							
Halle entière	Gratuit	2019/2020	2020/2021		/	/	/	/	/	/
		17.10€	17.35€							
Halle partagée	Gratuit	2019/2020	2020/2021		/	/	/	/	/	/
		8.60 €	8.70€							
Location d'un court	/	/	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021	Gratuit	2019/2020	2020/2021	
			12.30€	12.50€	15.45€	15.70€		8.25€	8.40€	

La facturation peut se faire à la demi-heure, une demi- heure entamée étant due.

Gymnase Aimé Césaire

	Associations sportives conventionnées avec RLV Écoles et communes de RLV Ligues/Comités d'Auvergne et Comités Départementaux du Puy-de-Dôme de badminton et d'escalade	Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives Associations sportives extérieures à RLV Écoles et communes non communautaires Lycées, collèges, organismes et sociétés	
	Tarif horaire	Tarif horaire	
Grande salle	Gratuit	2019/2020	2020/2021
		17.10€	17.35€
Salle Annexe (SAE)	Gratuit	2019/2020	2020/2021
		12.20€	12.40€

La facturation peut se faire à la demi-heure, une demi-heure entamée étant due.

Contrôle d'accès

Les équipements communautaires étant équipés d'un système de contrôle d'accès, l'ouverture et la fermeture s'effectuent par badge.

Les différents utilisateurs, établissements scolaires et associations, se voit attribuer un certain nombre de badges en fonction de leurs besoins. Les modalités d'utilisation et de fonctionnement de ces badges sont précisées ou annexées aux règlements intérieurs des équipements.

La remise de ces badges est accompagnée d'un récépissé précisant que pour toute perte, détérioration ou non restitution du badge, la collectivité attribue un nouveau badge qui est alors facturé. Il est proposé de maintenir ce tarif à 16 € TTC.

Concernant les usagers individuels, pour l'attribution d'un badge, une caution d'un montant de 16 € par badge sera demandée par les membres de la Fédération Tennis Regroupement Club habilités. Celle-ci sera restituée lors de la remise du badge à l'issue de la location.

Le conseil communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité :

- valide l'ensemble des tarifs applicables aux utilisateurs du Centre Régional de Tir à l'Arc, du Centre de Tennis Couvert et du Gymnase Aimé Césaire pour la saison 2020/2021,
- maintient à 16 € le tarif de la caution pour l'attribution d'un badge aux usagers individuels, du renouvellement d'un badge suite à perte ou à détérioration et pour non restitution du badge en fin de saison,
- maintient à 16 € le tarif du renouvellement d'un badge suite à perte ou à détérioration et pour non restitution du badge en fin de saison.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 février 2020**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021834-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020